

L'an deux mille vingt, le 28 du mois de septembre à 18 heures, le Conseil Municipal de Cenon, régulièrement convoqué par courrier en date du 22 septembre 2020, au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-François EGRON, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 35  
 Nombre de pouvoirs : 3

Nombre de conseillers présents : 31  
 Nombre de conseillers votants : 34

**Etaient Présents** : Jean-François EGRON, Michaël DAVID, Laïla MERJOUÏ, Dominique ASTIER, Huguette LENOIR, Jean-Marc SIMOUNET, Fernanda ALVES, Laurent PERADON, Marie HATTRAIT, Hürizet GÜNDER, Alexandre MARSAT, Anne LAOUILLEAU, Patrice BUQUET, Gérard CASTAIGNEDE, Max GUICHARD, Patrice CLAVERIE, Seye SENE, Claudine CHAPRON, Marjorie CARVEL, Fathia BARKA, Ingrid LAFON, Anne LEPINE, Jérémy RINGOT, Léa RAINIER, Philippe TARDY, Olivier COMMARIEU, Fabrice MORETTI, Yannick POULET, Christine GLEMAIN, Alexandre RIBEIRO, Christine HERAUD.

**Absents ou excusés ayant donné pouvoir** : Cihan KARA ayant donné pouvoir à Monsieur le Maire, Ludovic ARMOËT ayant donné pouvoir à Michaël DAVID, Saïd SAÏDANI, Chantal SANCHO ayant donné pouvoir à Madame Christine GLEMAIN.

### Décision Modificative n°1 en section de fonctionnement et d'investissement

Considérant que les crédits et les débits doivent être complétés et réajuster pour faire face aux besoins des services, il est proposé par cette décision modificative n°1 de modifier les crédits budgétaires comme suit :

Cette décision modificative prévoit une augmentation des crédits en fonctionnement de 61 853€, notamment :

- D'ajuster les crédits relatifs aux mises à disposition de personnel à l'OCAC et à La Colline,
- D'inscrire des subventions dans le cadre de la DPV 2020,
- D'opérer des virements de crédits rendus nécessaires par le changement de nomenclature comptable,
- D'ouvrir des crédits pour la réfection des terrains du Loret et de la Blancherie,
- De prévoir des crédits pour annulations de recettes,

Concernant la section d'investissement l'abondement de la recette FCTVA de 19 158 € permet le versement d'une subvention dans le cadre du PIG pour 1 211 € et d'ajuster les crédits d'acquisition de mobilier de bureau pour 17 947 €.

Le virement de la section de la section de fonctionnement est donc neutralisé et le montant de la section d'investissement reste inchangé.

DM 1	Fonctionnement		Investissement	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Ordre	-19 158,00			-19 158,00
De section à section	-19 158,00			-19 158,00
Intérieur section (Patrimoniales)				
Réel	81 011,00	61 853,00	0	19 158,00
<b>Total Section</b>	<b>61 853,00</b>	<b>61 853,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

#### Balance Générale du Budget Principal

	BP 2020	DM 1	Total Budget 2020
Recettes de Fonctionnement	46 229 290,46	61 853,00	<b>46 291 143,46</b>
Dépenses de Fonctionnement	46 229 290,46	<b>61 853,00</b>	<b>46 291 143,46</b>
Recettes d'Investissement	17 065 297,54		<b>17 065 297,54</b>
Dépenses d'Investissement	17 065 297,54		<b>17 065 297,54</b>

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par**  
**33 voix pour**  
**1 abstention**  
**0 voix contre**  
**Autorise Monsieur le Maire à procéder à ces virements de crédits sur l'exercice 2020.**

Fait et délibéré, le jour, mois et an que dessus.  
Ont signé au registre les membres présents.

Le Maire  
**Jean-François EGRON**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

033-213301195-20200928-2020-120-1-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/12/2020

Publication : 03/12/2020